

IV. Les activités humaines, leurs impacts et les mesures préconisées

Les activités humaines impactent fortement la biodiversité. L'activité agricole est particulièrement concernée car elle occupe majoritairement le territoire de la Zone de protection spéciale. Cependant, les autres activités sont à prendre en compte :

- la gestion des zones humides,
- la gestion des forêts,
- la gestion des réseaux (routes, voies ferrées, lignes électriques),
- la gestion des activités économiques (zones d'activités, carrières, parcs éoliens),
- les activités de loisirs avec la chasse,
- et également les zones d'habitations.

Dans le tableau suivant, nous identifions les conséquences potentielles de ces activités sur l'avifaune de plaine, les pratiques à favoriser pour en diminuer l'impact et les mesures et outils préconisés ainsi qu'un rappel des principales réglementations existantes à ce jour.

4.1. Les activités agricoles

Pratique	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Taille des parcelles	<ul style="list-style-type: none"> - Les grandes parcelles optimisent le travail des machines mais diminuent la longueur des « lisières » (bords de champs, haies, lisières de bois...). C'est un facteur qui limite les potentialités de nidification de nombreuses espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le découpage des parcelles par une bande enherbée, voire une haie ; - Eviter les grandes étendues d'une même culture, ou d'un même type de cultures (céréales à paille par exemple) et favoriser une mosaïque de milieux différents. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE découpage d'îlots de plus de 15 ha.
Protection des cultures	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'insecticides et herbicides qui s'est généralisée avec le souci d'augmenter les rendements et la qualité sanitaire des produits. Cependant ces derniers ont un impact sur l'avifaune : <ul style="list-style-type: none"> - Effets directs : risque d'intoxication par ingestion, perturbations hormonales affectant la reproduction ; - Effets indirects : raréfaction de la nourriture (invertébrés, graines d'adventices) pour les espèces fréquentant les cultures et diminution des couverts facilitant la nidification. Ces effets indirects sont de loin les plus impactant sur l'avifaune de plaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les traitements aux interventions nécessaires (outils d'aide à la décision, piégeage, utilisation d'auxiliaires...); - Limiter les traitements sur les bords de champs ; - Eviter les phénomènes de dérive en optimisant les réglages des pulvérisateurs et en adoptant des buses anti-dérives ; - Favoriser les auxiliaires de cultures en maintenant ou en créant un maillage de structures agro-écologiques (bandes enherbées, arbres, jachères, haies, lisières, prairies...); - Favoriser les pratiques agricoles intégrées ; - Augmenter les surfaces en agriculture biologique. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE gestion des bords de champs avec réduction des produits phytosanitaires (hors herbicides ou sur l'ensemble des produits phytosanitaires) ; - MAE conversion à l'Agriculture biologique ; - Plan végétal environnemental (matériel de substitution aux produits phytosanitaires...).
Techniques culturales simplifiées (TCS)	<ul style="list-style-type: none"> - Effet : les TCS, en particulier le non labour, favorisent la faune du sol qui constitue un vivier de proies pour certaines espèces. Cependant, l'effet favorable se fait sentir principalement quand cette pratique est adoptée de manière pérenne. D'autre part, la suppression du labour complique la maîtrise des adventices et dans certains cas augmente le recours aux herbicides. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'adoption de techniques simplifiées, privilégier une action sur le long terme et des solutions permettant l'économie d'intrants (ex : faux semis...). 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE Gestion des bords de champs avec réduction des produits phytosanitaires hors herbicides ; - MAE Gestion des bords de champs avec réduction des produits phytosanitaires ; - Plan végétal environnemental.

Pratique	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Irrigation	<ul style="list-style-type: none"> - Effets positifs : abri procuré par les cultures d'été (maïs essentiellement) ; points d'eau et lieu d'accueil en période sèche. L'irrigation permet aussi une diversification des assolements, positive vis-à-vis de l'avifaune ; - Effets négatifs : l'irrigation sur les céréales à paille et sur les fourrages a des effets négatifs avérés sur les jeunes poussins (effet thermique et alimentation) et sur la ponte (destruction de nids) ; - L'irrigation de certaines cultures n'accueillant pas de nidification (maïs, pomme de terre, tournesol) n'a pas d'impact négatif sur l'avifaune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter que l'irrigation ne déborde la parcelle, voire éviter d'irriguer les bords de champs (15 à 30 premiers mètres de la parcelle, qui sont des zones de nidification prioritaire) ; - Repérer les zones peu avantageuses pour l'irrigation (pointes de parcelles, bordures de bois) et y implanter des couverts favorables à l'avifaune ; - Préférer l'irrigation par pivots ou rampes. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique ; - MAE Création de prairie extensive avec un retard de fauche ; - MAE Création de prairie non fertilisée avec un retard de fauche.
Brûlage des pailles	<ul style="list-style-type: none"> - Un arrêté préfectoral accorde aux agriculteurs d'Eure-et-Loir la possibilité de déroger à l'interdiction de brûlage des pailles, notamment pour l'implantation de colzas ou de semences porte-graines ou sur les terres caillouteuses ; - Effets : laisse les parcelles nues, sans intérêt, voire hostile à la faune et prive les espèces granivores et insectivores de toute ressource alimentaire. De plus il conduit parfois à un écobuage des bordures ou des fossés... et à la destruction des animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas brûler les pailles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement charte Natura 2000.
Cultures intermédiaires pièges à nitrate	<ul style="list-style-type: none"> - Le 4^e programme de la Directive Nitrates rend obligatoire à terme une couverture de tous les sols pendant la période d'interculture longue (en 2012) Les pratiques de fertilisation sont encadrées : plan de fumure, cahier d'enregistrement, dose et dates d'apports, plafond de 170kg/ha d'azote organique ; - Effets : la présence d'un couvert, et en particulier d'une culture intermédiaire, favorise l'avifaune par son rôle d'abri et de source de nourriture. L'efficacité de ce rôle est renforcée par la diversité des couverts disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en place précoce et la diversité des couverts d'interculture sur le territoire (exemple : mélange de graminées et de légumineuse) ; - Eviter une destruction chimique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Directive Nitrates : 4^{ème} programme (voir arrêté en annexe).

Pratique	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Zones non cultivées	<ul style="list-style-type: none"> - La jachère représente la part la plus importante des surfaces non cultivées. La fin de la jachère obligatoire dans le cadre de la PAC pourrait entraîner une chute importante de ces surfaces ; - Effets : les zones non cultivées (jachères, haies, talus, arbres isolés, mares, bosquets, bandes enherbées) de l'exploitation agricole favorisent l'avifaune par leurs rôles d'abri non perturbés et de fourniture de ressources alimentaires. Les linéaires ont un rôle essentiel de corridor écologique permettant une connexion de ces différents éléments entre eux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les différents éléments paysagers ; - Maintenir des surfaces en gel, créer de couverts d'intérêt avifaunistique ; - Entretenir de manière appropriée ces éléments (haies, bosquets, pas de broyage des jachères en période de nidification...); - Planter ces éléments dans une logique de connectivité et de corridors écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE pour la création/maintenance de couverts pour l'avifaune : <ul style="list-style-type: none"> - Création de prairie ; - Maintien de prairie ; - Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique ; - Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique ras type Cédicnème ; - Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - Restauration des milieux ouverts par débroussaillage ; - Entretien des milieux ouverts ; - Entretien de haies.
			<ul style="list-style-type: none"> - <i>BCAE : maintien des éléments topographiques ;</i> - <i>Directive Nitrates.</i>

4.2. Les autres activités humaines

Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - L'assèchement de ces zones entraîne la disparition des espèces inféodées aux zones humides ; - La mauvaise qualité de l'eau (due aux pollutions agricole, industrielle, des collectivités, des particuliers...) influe sur la mortalité et la disparition des espèces ; - Les plantations de peupliers ainsi que la disparition de la ripisylve appauvrissent l'avifaune ; - La rectification des cours d'eaux et l'enrochement des berges provoquent la disparition d'espèces ; - Le dérangement de l'avifaune en période de nidification peut conduire à un abandon des nichées ; - La présence de jussie, espèce invasive, perturbe la nidification et les espaces de repos. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas assécher ou combler les zones humides ; - Mettre en place des mesures préventives pour empêcher les pollutions, réduire les traitements phytosanitaires, respecter les distances de traitement ; - Préserver les roselières et leur gestion ; - Entretenir écologiquement les cours d'eau ; - Maintenir et recréer la ripisylve ; - Assurer la tranquillité des lieux en période de nidification ; - Mettre en place des bandes enherbées le long des cours d'eau sur les zones régulièrement inondées ; - Eviter de traiter à proximité d'une zone humide : laisser une bande sans traitement. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE : <ul style="list-style-type: none"> - Création / entretien de prairies ; - Conduite des parcelles fréquemment inondables ; - Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des roselières ; - Entretien / restauration de la ripisylve des bords de Loir et de Conie ; - Maîtrise de la Jussie ; - Entretien / restauration de mares ; - Charte Natura 2000.
			<ul style="list-style-type: none"> - <i>BCAE : zone tampon en bord de cours d'eau, maintien des éléments topographiques ;</i> - <i>Zones non traitées (ZNT).</i>

Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
La Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Les plantations mono spécifiques peuvent amener à la disparition de certaines espèces ; - Les travaux en périodes de nidification présentent un risque d'abandon des nids ; - La suppression des arbres morts et à cavités entraîne la disparition des espèces cavernicoles ; - La fauche des bords de chemins et des layons induit une mortalité en période de nidification ; - Les engins motorisés (quad, moto...) dérangent l'avifaune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des zones boisées existantes, conserver la « forêt alluviale » de la Conie (ripisylve) ; - Préconiser une gestion forestière adaptée : favoriser les boisements avec des essences variées et une bonne rotation des classes d'âges des parcelles ; - Créer des lisières étagées ; - Conserver et créer ou rétablir des clairières ; - Limiter les travaux pendant les périodes de nidification ; éviter de faucher ou de broyer ; - Maintenir des arbres morts et à cavités ; - Maintenir les fruitiers ; - Ne pas appliquer de traitements insecticides ; - Conserver les fourmilières ; - Interdire les engins motorisés de loisirs en toutes saisons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - Création de lisières étagées ; - Maintien d'arbres sénescents ; - Création ou rétablissement de clairières ; - Charte Natura 2000.
			<ul style="list-style-type: none"> - <i>Interdiction générale de circuler en dehors des chemins ouverts (article L362.1 du code de l'environnement) ;</i> - <i>Plan d'aménagement forestier (surfaces supérieures à 25ha).</i>

Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Les voies de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la faune : mortalité par collision (vitesse, camions) ; - La création de grosses infrastructures routières type autoroute entraîne une mortalité accrue et une coupure des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer une gestion différenciée des bords de route ; - Réduire la vitesse des véhicules ; - Etre attentif à l'implantation de la végétation en bord de voies ; - Ne pas rajouter d'autoroute aux infrastructures existantes ; - Suivre les collisions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation ; - Sensibilisation sur les risques de collisions ; - Formation ; - Mise en place de mesures compensatoires lors de nouveaux aménagements.
Les zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - La multiplication des zones d'activités entraîne une réduction accrue des terres agricoles et des espèces y vivant ; - Les traitements phytosanitaires sur les espaces verts limitent les ressources en nourriture et entraîne la disparition de certaines d'espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter des surfaces artificialisées ; - Utiliser rationnellement les zones artisanales existantes ; - Créer de manière réfléchie de nouvelles zones artisanales en favorisant une gestion des zones vertes bénéfiques à l'installation de l'avifaune (y compris en supprimant les traitements phytosanitaires et améliorant les pratiques d'entretien). 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation. - <i>Documents d'urbanisme (PLU, SCOT...).</i>
Les carrières	<ul style="list-style-type: none"> - Les grandes surfaces en carrière entraînent une réduction accrue des terres agricoles et des espèces y vivant. ; - L'exploitation des carrières (engins, transport...) entraîne le dérangement de l'avifaune des alentours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'exploitation de façon à favoriser la nidification d'espèces s'installant dans les carrières ; - Remettre en état les anciennes carrières par des aménagements qui favorisent la reproduction d'espèces de milieux arides ; - Eviter et limiter le dérangement en période de nidification. 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte Natura 2000.

Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
L'éolien	<ul style="list-style-type: none"> - Etude en cours pour mesurer l'impact notamment sur le comportement des espèces migratoires ; - Diminution de territoires favorables à l'avifaune par la présence de plusieurs parcs éoliens sur la ZPS, effet cumulatif des parcs négatif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas implanter de nouveaux parcs dans la ZPS ; - Ne pas densifier les parcs déjà implantés ; - Ne pas « cerner » la ZPS d'éoliennes ; - Mettre en place des mesures de compensation sur des parcelles éloignées des éoliennes. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Schéma régional éolien (en cours) et Schéma départemental éolien.</i>
Les lignes électriques	<ul style="list-style-type: none"> - Mortalité par collision notamment de nuit et par mauvaises conditions météorologiques chez les grands voiliers (cigognes en particulier). 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'enfouissement des lignes ; - Installer des systèmes de visualisation (boules, spirales). 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser EDF et RTE.
La chasse	<ul style="list-style-type: none"> - La chasse contrarie l'existence de zones d'hivernage dans la vallée de la Conie ; - Elle entraîne, parfois, la destruction d'espèces protégées ; - l'autorisation de tir de pigeon ramier en dehors de la période de chasse entraîne le dérangement et la destruction involontaire de pigeon colombin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des réserves de chasse dans la vallée de la Conie pour procurer des zones de tranquillité ; - Améliorer les connaissances des chasseurs en particulier pour les espèces autres que le gibier ; - Limiter l'autorisation des tirs sur le pigeon ramier aux cas de dégâts avérés, significatifs ; - Préférer l'effarouchement par rapace en lieu et place du tir ; - Ne pas chasser les espèces en faible effectif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former et sensibiliser les chasseurs sur les espèces non chassables ; - Sensibiliser les tireurs à la reconnaissance des espèces (autorisation de tir sur pigeon ramier). - <i>Schéma départemental de gestion cynégétique ;</i> - <i>Réglementation sur les autorisations de tir (autorisation à demander à la DDAF, arrêté en annexe).</i>

Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Les zones d'habitations	<ul style="list-style-type: none"> - Les traitements phytosanitaires dans les jardins, les terrains communaux limitent les ressources en nourriture (pouvant entraîner la disparition de certaines espèces) ; - Le colmatage des ouvertures (fermes, granges, églises...) réduit les effectifs des espèces cavernicoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préconiser une gestion des zones vertes et des jardins sans produits phytosanitaires ; - Maintenir des ouvertures dans l'habitat, poser des niochirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation des communes et de la population ; - Exemple de la Charte de désherbage des espaces communaux sur l'Ozanne.